



Province de Québec  
M.R.C. de la Haute-Côte-Nord  
Municipalité de Portneuf-sur-Mer

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 28 octobre 2014 à 19h à l'endroit ordinaire des séances. L'avis de convocation a été transmis par courrier XpressPost par la directrice générale et secrétaire-trésorière le 21 octobre 2014. Sont présents les conseillers suivants: madame Hélène Tremblay ainsi que messieurs Roberto Emond, Michel Chamberland, Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay, tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absence : madame Nady Sirois

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- Contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal et de l'Accueil/ Octroi;
- Contrat pour l'entretien et le déneigement de la piste de ski de fond/ Entente avec le club de motoneigistes Bourane Inc. pour la saison 2014-2015;
- Contrat de surveillance et d'entretien du Chalet des sports/ Suivi du dossier après la date limite pour recevoir le nom des personnes intéressées;
- Frais de quaiage;
- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal/ Demande de subvention de 60 000\$/ Demande de soumission et octroi du contrat;
- Action Chômage Haute-Côte-Nord :
  - Demande d'aide financière;
  - Dépôt d'un projet d'enseigne réalisé par Voltige;
- Municipalité de Longue-Rive/ Demande de commandite pour la 12<sup>e</sup> édition du souper Vins et Fromages;
- Projet de salle d'entraînement/ Suivi du dossier;
- Problématique téléphonie cellulaire/ Demande à la SADC Haute-Côte-Nord;
- Développement du secteur de la Marina, Camping et Mériscope;
- Période de questions pour les contribuables.

À 19 h, le maire, monsieur Gontran Tremblay, procède à l'ouverture de la séance. Il est constaté que tous les avis de convocation ont été envoyés à tous les membres du conseil municipal.

**14-10-6204**

**CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE L'ACCUEIL**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publique a été fait pour le contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal et de l'Accueil;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, trois personnes ont manifesté leur intérêt et ont reçu le devis;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception du devis, une seule soumission a été déposée et a donné le résultat suivant :

Année	Montant
2014-2015	24 440.00 \$
2015-2016	25 500.00 \$
2016-2017	26 000.00 \$
Cire et décapage Annuel 1 fois/an pour 3 ans	3 000.00 \$
<b>Total :</b>	<b>78 940.00 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE cette soumission représente une augmentation de plus de 100% par rapport au contrat précédent qui représentait 38 505.32\$ pour 3 ans (2011 à 2014);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de respecter la capacité de payer de la Municipalité tout en rémunérant madame Savard à la juste valeur du travail accompli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à négocier à la baisse le montant de ladite soumission déposée par madame Natacha Savard;

QU'elle vérifie auprès des municipalités de Colombier et de Longue-Rive pour connaître leur mode de fonctionnement et les dépenses qu'elles encourent pour ce genre de contrat;

QUE l'entente actuelle en vertu de la résolution no. 14-08-6140 soit prolongée jusqu'à ce que la Municipalité et madame Savard se soient entendus sur le montant du contrat pour les trois (3) prochaines années.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LE DÉNEIGEMENT DE LA PISTE DE SKI DE FOND/ ENTENTE AVEC LE CLUB BOURANNE INC. POUR LA SAISON 2014-2015**

Remis à la séance suivante. Le conseiller, monsieur Michel Chamberland, représentant du Conseil pour la piste de ski de fond s'engage à discuter avec le président du Club Bourane inc. afin de valider s'il serait possible de négocier le prix soumis à la baisse.

14-10-6205

**CONTRAT DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DU CHALET DES SPORTS/ SUIVI DU DOSSIER APRÈS LA DATE LIMITE POUR RECEVOIR LE NOM DES PERSONNES INTÉRESSÉES**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publique a été fait pour obtenir le nom des personnes intéressées par le contrat d'entretien et de surveillance du chalet des sports qui est venu à échéance;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, quatre personnes ont manifesté leur intérêt en déposant leur nom au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu le nom des quatre personnes intéressées par le contrat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu un avis écrit de M<sup>e</sup> Gaston Saucier le 28 octobre 2014 dans lequel il est mentionné que la Municipalité peut convenir d'une entente de gré à gré avec n'importe laquelle des quatre personnes pour lui accorder ledit contrat;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse, le Conseil est venu à la conclusion que monsieur Gérard St-Gelais, qui s'occupe de l'entretien et de la surveillance depuis plusieurs années déjà, a toujours fait du bon travail, n'a jamais fait l'objet d'aucune plainte à son endroit et a manifesté son intérêt de poursuivre pour les trois (3) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité convienne d'une entente de gré à gré avec monsieur Gérard St-Gelais et que les parties signent officiellement une entente qui devra être préparée pour convenir des termes autant monétaires que du point de vue des responsabilités et des obligations de monsieur St-Gelais.

ADOPTÉ.

---

Gontran Tremblay, maire

14-10-6206

**FRAIS DE QUIAIGE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 09-05-4657 relative au tarif applicable au frais de quaiage annuel et journalier pour l'année 2009 et jusqu'à ce qu'il soit modifié;

CONSIDÉRANT QUE suite à la facturation desdits frais subséquente à la saison estivale 2014, un utilisateur a demandé à la Municipalité la possibilité de revoir les tarifs afin d'assurer une plus grande équité entre les propriétaires de petits bateaux plaisanciers par rapport aux propriétaires de plus gros bateaux servant à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'analyser la demande afin d'assurer une équité dans les services offerts aux propriétaires de bateau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE pour 2014, les tarifs applicables soient ceux adoptés selon la résolution no. 09-05-4657;

QUE pour 2015, une analyse soit réalisée en obtenant les modes de tarification de d'autres marinas telles que celles de Sacré-Cœur et de Tadoussac.

ADOPTÉ.

---

Gontran Tremblay, maire

14-10-6207

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL/ DEMANDE DE SUBVENTION DE 60 000\$ / DEMANDE DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX ET OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de monsieur Marjolain Dufour, député, une lettre datée du 29 septembre 2014 dans laquelle il annonce son intention d'octroyer une subvention de 60 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à cette subvention doivent

être réalisés au plus tard le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE, vu les délais serrés, le maire et la directrice générale ont préparé le formulaire de demande de subvention déterminant les travaux à réaliser afin que ce formulaire soit déposé au ministère des Transports au plus tard le 20 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'entériner cette demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE, vu les délais serrés, la directrice générale et l'inspecteur municipal ont préparé un devis afin d'inviter deux entreprises à déposer leurs soumissions pour réaliser lesdits travaux mentionnés dans le formulaire de demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'entériner cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'invitation, deux entreprises ont déposé une soumission dont les résultats sont :

- Terrassement pavage S.L. inc. : 65 509.87\$ taxes incluses
- Les entreprises Jacques Dufour et Fils inc. : 65 474.28\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est, par conséquent, les entreprises Jacques Dufour et Fils inc. et que le Conseil souhaite octroyer le contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accorde le contrat pour la réalisation des travaux de voirie à Les entreprises Jacques Dufour inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 65,474.28 \$ (taxes incluses);

QUE cet octroi est cependant conditionnel à ce que le ministère des Transports par le biais du député, monsieur Marjolain Dufour confirme, par écrit, la subvention de 60 000\$;

ADOPTÉ.

---

Gontran Tremblay, maire

14-10-6208

**ACTION CHÔMAGE HAUTE-CÔTE-NORD/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'Action Chômage Haute-Côte-Nord a transmis à la Municipalité une lettre datée du 20 octobre 2014 dans laquelle l'organisme demande la possibilité d'utiliser gratuitement la salle de l'Accueil le 14 novembre 2014 afin de procéder à l'ouverture officielle de leur bureau situé au 456B, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'aider l'organisme dans leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accorde le droit à Action Chômage Haute-Côte-Nord d'utiliser la salle de l'Accueil le 14 novembre 2014 sans frais de location et que, seuls les frais reliés à l'entretien ménager, soient facturés à l'organisme;

QUE monsieur Roberto Emond soit mandaté pour représenter le conseil municipal lors de l'activité du 14 novembre 2014 organisée par Action Chômage Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

14-10-6209

**ACTION CHÔMAGE HAUTE-CÔTE-NORD/ DÉPÔT D'UN PROJET D'ENSEIGNE RÉALISÉ PAR VOLTIGE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 14-04-6043 informant Action Chômage Haute-Côte-Nord qu'il est favorable à un projet d'affichage de l'organisme devant l'immeuble située au 456B, rue Principale à condition qu'il n'endommage pas ledit immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu le visuel ainsi que la méthode d'installation dudit visuel et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'Action Chômage Haute-Côte-Nord soit autorisé à installer une affiche devant le 456B, rue Principale selon les directives de l'inspecteur municipal, monsieur Patrice Tremblay.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

14-10-6210

**MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE/ DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 12<sup>E</sup> ÉDITION DU SOUPER VINS ET FROMAGES**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE mesdames Hélène Tremblay et Nancy Roussel soient mandatées pour représenter la municipalité lors du souper Vins et Fromages le 8 novembre 2014 à Longue-Rive;

QUE les frais d'inscription de 45\$ par personne ainsi que les déplacements soient assumés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉ.

---

Gontran Tremblay, maire

14-10-6211

**PROJET DE SALLE D'ENTRAÎNEMENT/ SUIVI DU DOSSIER**

CONSIDÉRANT QUE le 7 octobre 2014, l'agente de développement et la directrice générale se sont rendues à Tadoussac afin de visiter la salle d'entraînement réalisée par la Municipalité qui a été aidée financièrement par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu les photos de la salle d'entraînement ainsi que les détails financiers se rapportant à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres projets sont présentement à l'étude par la Municipalité et que peu de programme d'aide et de fonds sont disponibles pour aider à les réaliser;

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont :

- Salle d'entraînement
- Bornes électriques
- Réfection complète de la clôture du terrain de tennis
- Réfection du bâtiment de la Marina
- Réfection du Chalet des sports
- Réfection extérieure de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de planifier la réalisation de ces projets en ordre de priorité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les projets suivants soient priorisés en vue d'être déposés dans le Pacte rural :

- Réfection complète de la clôture du terrain de tennis;
- Réfection intérieure et extérieure du Chalet des sports incluant la création d'une salle d'entraînement (2 phases).

QUE ces projets prioritaires soient pris en charge par l'agente de développement et l'inspecteur municipal et devront être supervisés par la direction générale.

ADOPTÉ.

---

Gontran Tremblay, maire

**PROBLÉMATIQUE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE/ DEMANDE À LA SADC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

Remis à la prochaine séance

14-10-6212

**DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MARINA, CAMPING ET BELVÈDÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement d'aide au développement du site de la Marina a demandé au conseil municipal de prendre position afin de déterminer si la Municipalité souhaite louer ou vendre le lot occupé par l'organisme et connu sous le nom de « Camping »;

CONSIDÉRANT QUE le Mériscope a informé la Municipalité qu'il cessait ses opérations à Portneuf-sur-Mer et les déménageaient à Longue-Rive mais qu'il souhaitait conserver l'autorisation d'utiliser le 2<sup>e</sup> étage de la Marina.

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement a demandé au conseil municipal l'autorisation d'utiliser le 2<sup>e</sup> étage de la Marina (capitainerie) à partir de la saison estivale 2015 afin d'améliorer son offre de services auprès des utilisateurs de la Marina;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a discuté au début de l'automne 2014 avec Innergex et que ce dernier songe à améliorer son offre de services de canotage sur la rivière Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du Plan de développement local dans lequel il est clairement spécifié que l'action numéro 1 qui doit être réalisée par la Municipalité est le développement conjoint du secteur de la Marina, du Camping et du Belvédère, anciennement occupé par le Mériscope;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'analyser cette action proposée afin de valider si elle serait profitable pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité ne vende pas le lot occupé par le Regroupement d'aide au développement du site de la Marina et connu sous le nom de « Camping ».

QUE la Municipalité utilise le fonds disponible dans le programme : Renforcement de la capacité d'action du CLD – volet municipalités qui s'élève à 11,825.00\$ (solde 2013 : 7865\$ et 2014 : 3960\$) pour financer un consultant qui devra réaliser un « Plan de développement stratégique » pour le Secteur de la Marina, du Camping et Belvédère.

QU'en attendant, la Municipalité accepte de louer au Regroupement d'aide au développement du site de la Marina le lot déjà occupé par l'organisme et connu sous le nom de « Camping ».

QU'une entente de location officielle soit rédigée et signée entre la Municipalité et l'organisme.

QUE cette entente mentionne le montant de cette location soit 1,00 par année et que tous les profits réalisés par l'organisme devront être réinvestis sur le site (terrain et bâtiments).

QUE cette entente oblige l'organisme à remettre à la Municipalité dans les cent vingt (120) jours qui suivent la fin de son exercice financier, un rapport annuel de ses activités, avec description sommaire des activités présentées, ses états financiers et ses prévisions budgétaires validés par une résolution de son conseil d'administration.

QUE cette entente stipule que l'organisme s'engage à céder à la Municipalité pour la somme de 1,00\$ tous les bâtiments lui appartenant.

QUE pendant la période de location, l'organisme continue cependant à en assumer les frais d'entretien et de réparations, les frais d'assurances, d'électricité, de vidange de fosses septiques, etc...afin qu'il n'y ait aucun coût supplémentaire à absorber pour la Municipalité.

QUE les frais inhérents à la cession des bâtiments (honoraires professionnels notaire et autres...) soient payés par le Regroupement d'aide au développement du site de la Marina.

QUE l'entente de location soit renouvelable annuellement, après entente entre les parties et que la Municipalité se réserve le droit de mettre fin à l'entente de location advenant que le Plan de développement recommande au Conseil qu'une seule entité soit responsable de gérer le développement du secteur du Camping, de la Marina et du Belvédère .

QUE les soldes dus antérieurement (8,779.68\$ en date du 30 octobre 2014) à la signature de l'acte restent dus à la Municipalité et qu'ils soient entièrement payés avant la signature dudit acte.

QUE l'utilisation du 2<sup>e</sup> étage de la Marina (capitainerie) soit permise à la Société de développement à partir de la saison estivale 2015.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Regroupement d'aide au développement du site de la Marina, à la Société de développement et au Mériscope.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

NIL.

**14-10-6213** **FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 21h30, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

---

Gontran Tremblay  
Maire

---

Nancy Roussel  
Dir. générale et sec. trésorière